

# Rentrée scolaire, plus simple sur caf.fr !

11



Déclarer la situation scolaire des enfants âgés de 16 à 18 ans, c'est maintenant possible en ligne directement sur l'espace **Mon Compte** du caf.fr, via un ordinateur ou un smartphone.

une rentrée simplifiée, c'est classe !

Le versement de l'Allocation de rentrée scolaire devient plus simple grâce à la suppression du certificat de scolarité demandé aux parents d'enfants de 16 à 18 ans : il suffit d'effectuer ces démarches en ligne sur caf.fr ou via l'application mobile, entre juillet et décembre.



Un service disponible sur caf.fr & application mobile

Informés par mail et sensibilisés par des alertes sur caf.fr et l'application mobile, tous les parents concernés sont invités à se rendre dans leur **Espace Mon Compte** pour y compléter la situation de leur(s) enfant(s).



Une fois connecté, l'allocataire va accéder à une téléprocédure lui permettant de valider ou de modifier la situation pour chacun de ses enfants concernés par le versement de l'ARS (inscrit dans un établissement scolaire en France, apprenti, élève salarié, arrêt des études, scolarisé à l'étranger ou situation pas encore définie).

Changement de situation de Paul Dupont

\* Situation:

Attention : Si votre enfant se trouve dans une autre situation, merci de contacter votre Caf.

\* Date de début de situation:

\* Nom de l'établissement fréquenté:

Établissements ou organismes d'enseignement publics ou privés reconnus par l'Éducation nationale (notamment les collèges, lycées, universités, CROU)

\* Adresse de l'établissement:

Téléphone de l'établissement:

Boîte d'adresser en plus un certificat de scolarité à votre Caf

\* Réside en:

### Confirmation

Votre démarche est bien enregistrée.  
Retrouvez-la dans "Mes dernières démarches en ligne".

OK

L'allocataire est invité à reprendre et à mettre à jour plus tard cette télé-procédure si la situation de l'un de ses enfants n'est pas encore définie.

Une fois validée, cette démarche sera consultable dans l'espace «Mes dernières Démarches en ligne»